

## Ce que vous devez savoir sur Admission Post Bac

### Élargir ses demandes de formation.

➔ Votre enfant peut formuler jusqu'à **36 demandes de formation et 12 par type de formation** (3 pour les Mises à niveau en arts appliqués).

Il ne doit pas se censurer ou se limiter à une seule spécialité et/ou un seul établissement. Il peut notamment poser sa candidature pour d'autres formations ou pour la même formation, mais dans un autre établissement.

À savoir : il existe de nombreuses possibilités d'hébergement en internat et en logement du Crous (informations également disponibles sur APB).

### L'ordre des vœux est essentiel !

➔ Les établissements demandés n'auront pas connaissance du classement de ses vœux. Votre enfant n'a donc pas à construire des stratégies liées à des pronostics d'admission, mais à **considérer ses réelles préférences**. D'autant que dès qu'il aura reçu une proposition d'admission sur un de ses vœux, tous les vœux placés derrière ce vœu seront annulés automatiquement car logiquement considérés comme moins souhaités.

### Son dossier sera examiné par des chefs d'établissement et des enseignants.

➔ Cela dit, **ce n'est pas l'informatique qui décide** de l'orientation de votre enfant. Pour toutes les formations sélectives, une commission se réunira au mois de mai dans chaque établissement d'accueil, et classera les dossiers à partir des résultats scolaires obtenus en 1<sup>re</sup> et en terminale et, parfois, de documents complémentaires (CV, lettre de motivation...).

### Votre enfant a 5 jours pour répondre aux propositions d'admission.

➔ Le **respect du calendrier** est impératif. S'y prendre tardivement, c'est courir le risque d'être hors délai et éliminé de la procédure.

"L'orientation expliquée aux parents" en ligne sur : [urls.fr/onisepcentreOEP](http://urls.fr/onisepcentreOEP)

Document réalisé par la délégation régionale de l'Onisep Centre - 55 rue Notre Dame de Recouvrance - BP 40 609  
45016 Orléans cedex 1 - T. 02 38 42 16 42 - Télécopie : 02 38 42 16 43 - droorleans@onisep.fr  
Directeur de la publication : George Asseraf - Directrice déléguée : Sylvie Hauchecorne - Rédactrice en chef : Raniha Oultache  
Rédactrice : Annie Tessier - Prépresse : Pascale Picault - Impression : Corlet imprimeur - Dépôt légal : octobre 2013

## AIDER VOTRE ENFANT À S'INSCRIRE DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

2014

SPÉCIAL  
PARENTS

Votre enfant est en terminale, il devra s'inscrire sur le site **Admission Post Bac** pour se porter candidat aux formations post-bac qui l'intéressent.

APB est une procédure nationale, qui présente et coordonne l'admission dans la plupart des formations de l'enseignement supérieur.

Dès la **classe de première**, votre enfant trouvera sur le site **Admission Post Bac** (APB) des informations sur les différentes filières de l'enseignement supérieur, les établissements qui les préparent, les dates des journées portes ouvertes...

Il se familiarisera ainsi avec APB, site incontournable dans son année de terminale.

➔ Son professeur principal et les conseillers d'orientation-psychologues sont à sa disposition pour l'accompagner dans la construction de son projet.

20 janvier 2014  
OUVERTURE  
DE LA SAISIE DES VŒUX

## Votre enfant est-il concerné ?

### Oui, s'il souhaite entrer dans une des formations suivantes :

- une 1<sup>re</sup> année de licence
- une 1<sup>re</sup> année commune aux études de santé - **PACES**
- un **DUT** : diplôme universitaire de technologie (y compris par apprentissage)
- une **CPGE** : classe préparatoire aux grandes écoles
- un **BTS** : brevet de technicien supérieur (y compris par apprentissage)
- un **BTSA** : brevet de technicien supérieur agricole (y compris par apprentissage)

- un **DTS** : diplôme de technicien supérieur
- un **DCG** : diplôme de comptabilité et de gestion
- un **DMA** : diplôme de métier d'art
- une école d'**ingénieurs**
- une école nationale supérieure d'**architecture**
- une école d'**art**
- une école de **commerce**
- une **MANAA** : classe de mise à niveau en arts appliqués
- une **MAN** : classe de mise à niveau en hôtellerie
- le DE de technicien de laboratoire médical

➤ Pour les formations non répertoriées dans la liste ci-contre vous devez contacter directement les établissements concernés afin de vous informer sur la procédure à suivre.

## Admission Post Bac : les dates à ne pas manquer

### A partir du 2 décembre

Votre enfant peut consulter le site pour s'informer sur les poursuites d'études après le bac, **télécharger le guide du candidat et le lire attentivement.**

### Du 20 janvier au 20 mars

Il s'inscrit et saisit ses vœux de formations qu'il classe par ordre de préférence. Attention, au-delà du 20 mars il ne pourra plus ajouter de vœux.

### Jusqu'au 2 avril

Il valide ses vœux et constitue des dossiers papier pour les établissements qui le demandent et les leur transmet. Une candidature non validée ne sera pas étudiée.

### Du 6 au 9 mai

Il vérifie que ses dossiers sont bien arrivés dans les établissements.

### Jusqu'au 10 juin

Avant cette date limite, il peut modifier l'ordre de ses vœux. Il doit donc vérifier que son classement correspond toujours à ce qu'il souhaite.

**Attention, au-delà du 10 juin, son classement sera définitif.**

### Les 23 juin, 4 juillet, 14 juillet

Il y a 3 phases d'admission. A chaque phase d'admission, il consulte les résultats. Si une proposition d'admission lui est faite, il doit y répondre dans un délai de 5 jours. S'il n'a pas de proposition, il se reconnecte lors de la phase d'admission suivante.

Dès qu'il a accepté une proposition, il doit s'inscrire dans l'établissement concerné en suivant les démarches indiquées sur le site.

➤ Du 5 juillet au 15 septembre : procédure complémentaire.

Si votre enfant n'a reçu aucune proposition d'admission, il peut participer à la procédure complémentaire et poser sa candidature pour des formations ayant des places vacantes (uniquement en ligne).

## Pour vous renseigner : forums, journées portes ouvertes...

### ➤ Forums de l'orientation

Une visite **aux forums de l'orientation** est un moment privilégié pour votre enfant. Il rencontrera et échangera avec des professionnels de la formation et des métiers. Il pourra assister à des conférences ou des débats. Etudes, métiers, aides financières... Il pourra s'informer et accéder à toutes les informations utiles à sa poursuite d'études et bénéficiera de conseils personnalisés.

### Les dates :

**BOURGES** : vendredi 13 et samedi 14 décembre 2013 - Pavillon d'Auron

**ORLÉANS** : jeudi 9, vendredi 10 et samedi 11 janvier 2014 - Parc des expositions

**TOURS** : vendredi 17 et samedi 18 janvier 2014 - Parc des expositions de Rochepinard

**CHARTRES** : vendredi 24 et samedi 25 janvier 2014 - Parc des expositions Chartreexpo

**BLOIS** : vendredi 7 février 2014 - Gymnase Tabarly

**CHÂTEAURoux** : vendredi 7 et samedi 8 février 2014 - Hall des expositions de Belle-Isle

### ➤ Les journées portes ouvertes (JPO)

Les **JPO** sont organisées dans tous les établissements offrant des formations post-bac. Les universités, les lycées généraux, technologiques et professionnels, les centres de formation d'apprentis, les écoles d'ingénieurs, de commerce... vous accueilleront.

### Les dates sur :

[www.onisep.fr/orleans-tours](http://www.onisep.fr/orleans-tours)



Un "serious game"

qui permettra à votre enfant de découvrir, de façon ludique, les règles et les enjeux de la procédure APB, dès la classe de 1<sup>re</sup>.



La procédure complète d'APB dans le **guide "Après le bac, choisir ses études supérieures"** distribué à votre enfant en décembre.

➤ La rubrique «contact» du portail [www.admission-postbac.fr](http://www.admission-postbac.fr) répond rapidement à toutes les questions ou difficultés rencontrées dans la procédure.